

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019  
Délibération n°20190228\_13

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

**Votants : 56**

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 5

**OBJET : DETR/DSIL 2019 : DEMANDE DE DOTATION D'INVESTISSEMENT POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES – Études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à Mansle – Phase 2**

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

**OBJET : DETR/DSIL 2019 : DEMANDE DE DOTATION D'INVESTISSEMENT POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES – Études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à Mansle – phase 2**

*Vu la décision du Conseil Communautaire n° 20170601\_14 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 relative à l'engagement de la Communauté de communes Cœur de Charente en faveur de l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE et sollicitant le concours financier des partenaires publics,*

*Vu les demandes de financements déposés auprès des financeurs courant 2017 et 2018,*

*Vu la proposition soumise au Comité de pilotage du Contrat de Ruralité du Ruffécois réuni le 21 décembre 2018,*

Le Président propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité du Ruffécois en vue de la réalisation des études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE (Phase 2).

Il expose le plan de financement prévisionnel de cette 2<sup>ème</sup> phase :

**Etudes préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE :**

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Études préalables	300 000,00 €	ETAT - DETR/DSIL	35,00%	105 000,00 €
		ETAT - CNDS	14,00%	42 000,00 €
		EUROPE - FEADER	8,00%	24 000,00 €
		Maître d'ouvrage (emprunt)	43,00%	129 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>300 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière décide :**

- **D'APPROUVER le projet et le plan de financement prévisionnel,**
- **DE SOLLICITER le concours financier de l'État au titre du Contrat de Ruralité du Ruffécois pour 2019 pour l'opération précitée.**
- **D'INSCRIRE les crédits au budget.**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,



**Le Président**  
**Jean-Pierre de FALLOIS**